

1919: le droit de vote pour toutes et tous

Le 8 mai 1919, la Chambre des Députés adopte le droit de vote actif (à partir de 21 ans) et passif (à partir de 25 ans) pour les femmes et les hommes. Jusqu'alors, le Luxembourg appliquait encore le suffrage censitaire. Les hommes de plus de 25 ans devaient s'acquitter d'un certain montant d'impôt pour pouvoir voter et être élus. Si le cens avait été réduit au fil du temps, le droit de vote restait tout de même réservé à une minorité d'hommes aisés. Avant la Première Guerre mondiale, déjà, il avait été question d'élargir le droit de vote à tous les hommes, c'est-à-dire aux simples paysans, journaliers et travailleurs. Pendant longtemps, aucun mouvement féministe au Luxembourg n'a fait de demande

concrète, même si, au début du XX^e siècle, le droit de vote des femmes était réclamé par les organisations féministes de nombreux pays d'Europe. Dès 1905, les premières pétitions pour le droit de vote des femmes ont été déposées à la Chambre des députés par des hommes et femmes socialistes. À la fin de la Première Guerre mondiale, tous les grands partis se sont engagés en faveur du suffrage universel. Mais la loi introduisant le droit de vote des femmes n'est finalement votée que par les députés socialistes et conservateurs. Dans un premier temps, les libéraux ne voulaient accorder aux femmes que le droit de voter aux élections communales.

Appel à signer la pétition pour l'introduction du droit de vote des femmes, publié dans le journal socialiste républicain «Armer Teufel», signé notamment par Marguerite Mongenast-Servais, 6.7.1918.

Droit de vote des femmes. Toutes les questions politiques concernent autant, sinon plus, les femmes du peuple que les hommes, par exemple qui doit faire les lois et instaurer l'impôt, qui doit diriger les écoles, les garderies, les hôpitaux, les hospices de vieillards et d'invalides, etc., comment prendre en charge les femmes et les enfants en cas de décès de l'époux et du père, comment mieux protéger la santé des travailleurs. La femme sera vraisem-

blablement favorable à la réduction du temps de travail, à l'augmentation des salaires, à des rentes suffisantes pour les vieillards, les invalides, les veuves et les orphelins. La femme préférera donner sa voix à ceux qui défendent les opprimés.

Dans tous les pays d'Amérique du Nord, d'Europe du Nord, d'Asie du Nord et en Australie, les femmes ont obtenu le droit de vote. Dans de nombreux autres pays, le droit de vote des femmes sera bientôt adopté. Nous aussi, Luxembourgeois, devons libérer la moitié des concitoyens majeurs de l'égalité juridique et politique avec les idiots, les imbéciles et les criminels et donner aux femmes le droit de participer aux débats et aux décisions qui concernent toutes les grandes questions relatives au destin de tous les Luxembourgeois. (...)

- Quels étaient les changements majeurs introduits en 1919 au Luxembourg relatifs à la démocratie ?
- Dans quelle mesure les femmes ont-elles lutté pour obtenir le droit de vote au Luxembourg ?
- Répondez aux questions suivantes à l'aide de l'appel: Comment les femmes justifient-elles leur revendication? Quels domaines semblent «typiquement féminins»? En quoi les revendications correspondent-elles à l'image traditionnelle de l'époque, qui voulait qu'une femme soit «épouse et mère»? En quoi ne correspondent-elles pas?
- Dans quelle mesure la photo reflète-elle l'atmosphère de l'époque ?



Discours spontané de la militante socialiste Lily Becker-Krier sur le Knuedler à l'occasion de la démonstration relative au renchérissement des prix et aux prix des denrées alimentaires, 13 août 1919